
PANORAMA DE PRESSE MOSELLE ET MADON

04 MARS > 17 MARS 2025

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOSELLE ET MADON

(5 articles)



vendredi 7 mars
2025

Ateliers de valorisation des déchets aux mercredis récréatifs (291 mots)

Le leitmotiv de Romain Guyot, directeur de l'association périscolaire Béliet Meulson, est de donner une conscience collective aux enfants de...

Page 6



dimanche 9 mars
2025

Un filet pour sauver les amphibiens sur la D909 entre Maron et Villey-le-Sec (463 mots)

Le conseil départemental a procédé à l'installation du dispositif de protection des amphibiens sur la D909 à hauteur des Fonds de Monvaux. En mars...

Page 7



jeudi 13 mars 2025

Cross des écoliers : un nouveau record de participation (439 mots)

Tous les niveaux, du CP au CM2, étaient représentés, avec la participation exceptionnelle d'une classe de 5 e du collège Jacques Callot. Réparties...

Page 8



vendredi 14 mars
2025

Un nouveau site de compostage à destination de la cantine (261 mots)

L'installation du nouveau site de compostage, à proximité de la salle polyvalente, est le point d'orgue d'un projet initié par Romain Guyot,...

Page 9



dimanche 16 mars
2025

Moselle et Madon : un budget maîtrisé pour 2025 malgré un contexte tendu (391 mots)

Malgré les contraintes qui s'imposent aux collectivités, pour l'intercommunalité de Moselle-et-Madon, le budget principal affiche un excédent de 1,1...

Page 10

COMMUNES MOSELLE ET MADON

(8 articles)



mardi 4 mars 2025

Un festival de chant choral à travers le territoire (310 mots)

Fondée il y a 35 ans, la chorale Amarelli de Méréville se compose d'une soixantaine de choristes. Son répertoire est exclusivement composé de...

Page 12



mardi 4 mars 2025

Une convention pour géolocaliser des tombes de soldats (206 mots)

Page 13



jeudi 6 mars 2025

Délibération tendue autour du versement d'un fonds de concours (332 mots)

Le conseil municipal réuni ce 26 février a délibéré sur trois points. Versement d'un fonds de concours au profit de la CCMM Alors que tous les...

Page 14



vendredi 7 mars
2025

La secrétaire de mairie nommée rédactrice (219 mots)

Page 15



samedi 8 mars 2025

Travaux et subventions : les décisions du conseil municipal (300 mots)

Lors de la dernière séance du conseil municipal, plusieurs délibérations ont été adoptées. ► Le compte de gestion 2024, couvrant le budget général...

Page 16



dimanche 9 mars
2025

Travaux et mobilités au menu des élus (329 mots)

Le conseil municipal de Pierreville s'est réuni pour examiner plusieurs dossiers relatifs à la commune et à ses environs. Plusieurs décisions ont été...

Page 17



lundi 10 mars 2025

Débat d'orientations budgétaires : les grandes priorités pour 2025 (379 mots)

À l'occasion du débat d'orientations budgétaires pour 2025, le maire de Neuves-Maisons, Pascal Schneider, a répondu à cinq questions clés sur la...

Page 18



mardi 11 mars 2025

Un partenariat entre les mines de Neuves-Maisons et du Thillot (495 mots)

Fermée en 1968, remise en état et gérée par les bénévoles de l'APCI (l'Agence du Patrimoine Culturel et Industriel), la mine du Val de Fer attire 10...

Page 19

ACTUALITÉS DIVERSES

(2 articles)



mardi 4 mars 2025

L'heure de vérité des chiffres approche pour le conseil départemental de (601 mots)

Page 22



mardi 11 mars 2025

Valentin Dethou à la tête du Syndicat mixte des transports suburbains (443 mots)

Page 24

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES MOSELLE
ET MADON



PAYS DU SEL ET DU VERMOIS—MARON

Ateliers de valorisation des déchets aux mercredis récréatifs

Sensibiliser les enfants au tri des déchets et à la lutte contre le gaspillage alimentaire, c'était l'objectif de cette matinée récréative. À travers trois ateliers ludiques, ils ont appris à valoriser les déchets, à cuisiner autrement et à mieux comprendre le compostage.

Le leitmotiv de Romain Guyot, directeur de l'association périscolaire Bélier Meulson, est de donner une conscience collective aux enfants de l'environnement qui les entoure et de les sensibiliser à sa protection au travers d'actions de tri et de valorisation des déchets.

C'est ainsi que lors de ce mercredi récréatif, Thomas Dethorey de la Covalom et Julie Padoux de la CCMM étaient présents pour encadrer les enfants sur trois activités.

La première, l'atelier cookies, consistait à réaliser les gâteaux en utilisant de la farine de pain issue de la récupéra-

tion de pain rassis et réduit en poudre. Les légumes moches étaient au centre du deuxième atelier. Les enfants devaient créer des affiches afin de valoriser ces légumes qui ne répondent pas aux canons de beauté commerciaux mais qui sont souvent le résultat d'une production plus naturelle. Dans le dernier atelier, les enfants devaient trier toute une variété de déchets en expliquant leur choix.

Pour clôturer cette matinée très enrichissante, les enfants sont allés sur le site de compostage au pied de l'école. Thomas Dethorey a ouvert les bacs afin d'expliquer toutes les étapes de transformation du

compost. Il en a profité pour rappeler l'inauguration du nouveau site de compostage à destination de la cantine, ce vendredi à 16 h 30 devant la salle polyvalente. ■



Les enfants ont pris beaucoup de plaisir à cuisiner ensemble et ont été surpris de voir que l'on pouvait faire de la farine avec du pain.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—MOSELLE ET MADON

Un filet pour sauver les amphibiens sur la D909 entre Maron et Villey-le-Sec

Alerté par le nombre de crapauds écrasés sur la D909, le conseil départemental a déployé un dispositif de protection des amphibiens. Un filet installé le long de la route les dirige désormais vers des passages sécurisés sous la chaussée.

Le conseil départemental a procédé à l'installation du dispositif de protection des amphibiens sur la D909 à hauteur des Fonds de Monvaux.

En mars 2022, des automobilistes lancent l'alerte au conseil départemental de l'écrasement massif de crapauds. Justine Colin, technicienne environnement du Département, est chargée de faire un état des lieux de la situation. Elle s'entoure alors de compétences pour établir une action concertée avec une analyse sur le terrain en présence du CEREMA de Tomblaine (Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), de la communauté de communes Moselle et Madon (CCMM) et de Sylvie Dousset, enseignante-chercheuse à l'Université de Lorraine. Justine Colin sollicite également le CENL de Sarrebourg (conservatoire des espaces naturels de Lorraine).

Un filet pour les guider

En deux jours, 350 animaux écrasés sont comptés. Le projet de protection des amphi-

biens est alors lancé. L'idée retenue est de mettre en place un filet le long de l'accotement qui guiderait les animaux vers les buses et les avaloirs afin qu'ils puissent traverser sous la chaussée. C'est donc au printemps 2023 que la première pose du dispositif a lieu sur 150 m linéaires.

En 2024 et 2025, la longueur du filet est passée à 350 m. L'objectif à terme est de remonter jusqu'au bal trapp.

Pas de participation citoyenne au projet

Ce type de dispositif s'inscrit souvent dans le cadre de projets de sciences collaboratives où la population est sollicitée et encadrée pour aider les amphibiens à traverser les routes sans se faire écraser. Dans ce cas, la dangerosité du lieu empêche cette participation citoyenne. La traversée sécurisée se fait de façon autonome par les animaux eux-mêmes grâce au dispositif mis en place.

Les migrations des amphibiens

Tous les ans, durant les mois de février et mars, crapauds, grenouilles et autres amphibiens quittent les forêts où ils ont passé l'hiver à l'abri du froid, terrés au fond d'un trou ou d'une mare. Des millions d'animaux rejoignent les zones humides qui les ont vus naître pour s'y reproduire et y pondre à leur tour : c'est la période de la migration qui n'est pas sans risque. Beaucoup périssent écrasés en tentant de traverser les routes pour rejoindre le point d'eau. Il est important de les protéger car leur disparition entraînerait un fort déséquilibre au sein de la chaîne alimentaire, où ils jouent à la fois le rôle de proie et de prédateur. ■



Un panneau avertit les automobilistes de la présence possible de crapauds sur la chaussée.





Cross des écoliers : un nouveau record de participation

Le site champêtre de l'étang de Sexey-aux-Forges a accueilli la 8e édition de la finale cross-country des écoles primaires de Moselle et Madon. L'événement a rassemblé plus de 480 élèves, issus de dix écoles de neuf communes différentes.

Tous les niveaux, du CP au CM2, étaient représentés, avec la participation exceptionnelle d'une classe de 5^e du collège Jacques Callot.

Réparties sur deux jours, les 6 et 7 mars derniers, vingt-deux classes ont pris part à ce cross nature. L'aboutissement de séances hivernales dédiées à l'amélioration de la condition physique, de l'équilibre, de la coordination motrice et de la respiration.

Jean-Yves Oudot, éducateur sportif du CIAS Moselle et Madon, qui a accompagné enseignants et élèves dans ce projet, rappelle que « courir est une activité simple, saine et sobre ».

Une carte dédicacée du champion Alexis Miellet

Trois parcours de distances variées étaient proposés selon les niveaux de classe. Associés en binômes, les élèves ont donné leur maximum pour bien figurer dans leur catégorie et faire honneur à leur école. Motivation supplémentaire, les trois

premiers de chaque groupe allaient recevoir une carte dédicacée d'Alexis Miellet, champion d'Europe 2023 de la discipline en relais mixte.

Dans le cadre du projet de liaison école collège, une classe de 5^e de Jacques Callot a été intégrée à la course. Sollicité par Jean-Yves Oudot, le professeur d'EPS Éric Gombert a proposé à ses élèves de participer à l'épreuve. Leur réponse : un grand « Oui ! » unanime, avec le désir de montrer l'exemple aux plus jeunes. Le jeudi matin, accompagnés de leur professeur et d'un assistant d'éducation, ils se sont joints à une centaine d'écoliers devant la salle des fêtes de Sexey-aux-Forges. Ils y ont retrouvé avec plaisir leurs professeurs du primaire.

Après un échauffement collectif, le départ était donné. Les élèves de 5e, partant 100 mètres derrière les cours moyens, se sont lancés le défi de les rattraper, tandis que les écoliers se sont juré de maintenir leur avance. Magistraux, certains élèves du primaire ont

relevé le défi et réussi à conserver leur position !

Une magnifique épreuve collective, sous un ciel éclatant, qui laissera à tous, écoliers et collégiens, un souvenir mémorable.

Le cross-country, c'est quoi ?

Considéré comme une épreuve d'endurance, le cross-country ou cross est une des épreuves de l'athlétisme. C'est une course à pied sur un parcours nature assez long, tracé en terrain accidenté. ■



Les élèves de 5 e et 6 du collège Jacques-Callot (en gilets fluo vert), partis 100 m derrière les écoliers de cours moyen, se sont lancés le défi de les rattraper. Mais sept écoliers ont résisté à l'attaque !





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—MARON

Un nouveau site de compostage à destination de la cantine

L'installation du nouveau site de compostage, à proximité de la salle polyvalente, est le point d'orgue d'un projet initié par Romain Guyot, directeur du Béliet Meulson, en partenariat avec Thomas Dethorey de la Covalom, organisme de traitement des ordures ménagères, rattaché à la CCMM et la mairie.

Depuis le début de l'année scolaire, les enfants sont sensibilisés à l'importance du tri et de la valorisation des déchets. Au travers d'actions, telles que la pesée des restes de repas, les enfants ont pris conscience que beaucoup de nourriture est gaspillée alors qu'avec un

peu de vigilance, il est facile de réduire les déchets. Des actions régulières ont également été menées lors des mercredis récréatifs comme récemment, la fabrication de cookies avec de la farine de pain, le tri de déchets et bientôt la visite de la recyclerie textile à Allamps. Romain Guyot et Thomas Dethorey accompagné de Marie Caquet et Élodie Rolnigay, référentes compost pour Maron, avaient donc organisé, avec les enfants du périscolaire, l'inauguration de ce nouveau site de compostage. M. Maniette, maire de la commune, et quelques élus étaient présents ainsi que les parents, très intéressés par les explica-

tions de Thomas sur les étapes du compostage.

Cerise sur le gâteau, les invités ont pu déguster les cookies cuisinés par les enfants. Le site a démarré cette semaine avec les restes des repas. ■



Les parents étaient ravis de toutes les informations pratiques et utiles que Thomas Dethorey a délivrées sur le compostage au cours de cette inauguration.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—THÉLOD

Moselle et Madon : un budget maîtrisé pour 2025 malgré un contexte tendu

Lors du conseil communautaire de Moselle et Madon du 6 mars à Thélod, Richard Renaudin, vice-président en charge des finances, a présenté le Rapport d'Orientation Budgétaire en vue du vote du budget le 27 mars. Dans un contexte économique incertain, la CCMM doit concilier ambition et rigueur budgétaire.

Malgré les contraintes qui s'imposent aux collectivités, pour l'intercommunalité de Moselle-et-Madon, le budget principal affiche un excédent de 1,1 million d'euros, et la politique de désendettement porte ses fruits avec une dette passée sous les 42 millions d'euros, un recul qui se poursuivra en 2025.

Plusieurs projets stratégiques verront le jour cette année.

Mobilités et actions de santé renforcées

En matière d'habitat, un programme de rénovation urbaine sera lancé à Neuves-Maisons et Pont-Saint-Vincent. La transition énergétique avancera avec des centrales hydroélectriques, des panneaux photovoltaïques et un réseau de chaleur.

Les mobilités seront renforcées avec l'extension du réseau cyclable et l'adaptation des transports en commun en vue de la réouverture de la ligne Pont-Saint-Vincent - Vittef en 2028.

La santé sera renforcée avec l'ouverture d'une Maison de la

prévention et la relance du projet de Cité scolaire inclusive.

L'aménagement final de la zone Brabois-Forestière et la modernisation de Cap Fileo marqueront le développement économique.

La sécurisation de l'eau potable se poursuivra avec de nouvelles interconnexions et la construction de la station d'épuration de Thélod.

La prévention des déchets sera optimisée avec une zone de réemploi et une meilleure maîtrise des coûts, tandis que le PLUi sera finalisé d'ici fin 2025.

Sur le plan financier, Richard Renaudin a insisté sur le respect du pacte financier de 2022, qui a permis de redonner des marges au budget sans hausse d'impôts prévue en 2025. Une étude est en cours sur un éventuel transfert des compétences voirie et défense incendie.

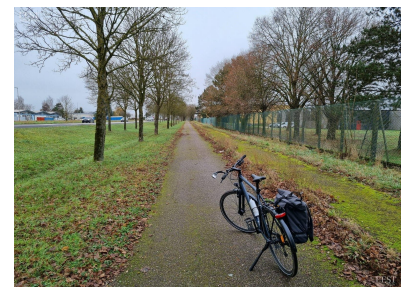
Une capacité d'autofinancement

Les orientations budgétaires 2025 visent une stabilité fiscale et un maintien de la capacité d'autofinancement, avec une poursuite du désendettement et des investissements ciblés.

Richard Renaudin a conclu la séance de délibération en affirmant que la trajectoire financière de la CCMM reste conforme aux objectifs et permet d'assurer la mise en œuvre du projet de territoire sans compromettre l'équilibre budgétaire.

N

N ■



Le territoire de Moselle et Madon, comme son voisin toulois, va agrandir son réseau de pistes cyclables. Photo J. Bourguignon



COMMUNES MOSELLE
ET MADON



DU PAYS DU SEL AU SAINTOIS—MOSELLE ET MADON

Un festival de chant choral à travers le territoire

Fondée il y a 35 ans, la chorale Amarelli de Méréville se compose d'une soixantaine de choristes. Son répertoire est exclusivement composé de chansons contemporaines et de chansons françaises. Cette année, grande première locale, elle organise un festival de chant choral « Le Chant Aux Champs » qui se déroulera le samedi 8 mars. Neuf chorales vont se produire dans différentes communes de Moselle et Madon, sur le principe d'Une chorale, un village.

Puis, à 17 h 30, les chorales se regrouperont à Maizières, salle polyvalente. Chacune y interprétera deux chansons de son répertoire avant de partager ensemble un chant final en commun !

Cette idée, il y a longtemps que Monique Thouvenot, prési-

dente et cheffe de chœur d'Amarelli, la mûrissait avec ses amis du conseil d'administration. « En tant que simple choriste, j'ai souvent participé à des rassemblements inter-chorales. Et j'adore entraîner ma chorale dans des aventures un peu folles ! » Entre autres, l'organisation tous les ans en octobre, depuis 20 ans, d'un week-end de formation de chant choral. Il accueille sans aucun engagement 100 à 130 choristes qui travaillent 4 chansons.

Chorales des villes, chorales des champs

« Il y a quelques années, nous avons eu envie de faire connaître les chorales de nos villages de Moselle et Madon, mais on s'y est pris trop tard. En 2024, nous avons remis ce

projet sur le tapis. Grosse organisation ! Dès la rentrée de septembre, nous avons commencé à contacter ces chorales "des champs". Au vu du nombre de réponses, nous avons élargi à Heillecourt, Ludres et Vandoeuvre. Chorales des villes, chorales des champs, tous les types seront représentés à ce festival. » Soit 350 voix ! ■



Organisatrice du festival, la chorale Amarelli de Méréville et sa cheffe de chœur Monique Thouvenot (à gauche, penchée), pratique des échauffements vocaux en répétition le mardi soir.





PAYS DU SEL ET DU VERMOIS—PONT-SAINT-VINCENT

Une convention pour géolocaliser des tombes de soldats

Lors du conseil municipal du 26 février, trois délibérations ont été validées par les élus.

La première concerne une convention avec le Souvenir français pour la géolocalisation des tombes des morts pour la France au cimetière communal et l'intégration de ces données dans l'application Géomémoire. Le conseil municipal a approuvé la signature de cette convention pour une durée de six ans et a décidé de participer à son financement. La commune s'engage ainsi à verser

60 € par fiche biographique rédigée, soit 240 € pour les quatre fiches établies à Pont-Saint-Vincent.

Les élus ont également accepté un don de 10 000 € de l'association Renaissance. Ce montant sera affecté aux travaux de réfection et de préservation de l'église.

Enfin, une délibération a été adoptée pour autoriser le maire à engager, liquider et mandater certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget. Les montants vali-

dés s'élèvent à 69 487,23 €, répartis comme suit : installation de vidéoprotection (17 745,60 €), remplacement de deux chaudières (5 746,71 € et 4 877,87 €), réfection de vestiaires (7 900 € et 4 550 €), agencement d'une haie au city stade (9 360 €), diagnostic de l'église (17 680,80 €) et remplacement d'un volet d'un logement communal (1 626,25 €). Ce total reste inférieur au plafond autorisé de 171 794,09 €. ■





PAYS DU SEL ET DU VERMOIS—MARON

Délibération tendue autour du versement d'un fonds de concours

Le conseil municipal réuni ce 26 février a délibéré sur trois points.

Versement d'un fonds de concours au profit de la CCMM

Alors que tous les travaux de voirie touchent à leur fin, ceux de la rue de Nancy ont mis en évidence la fragilité des conduites anciennes datant de 1930, qui se sont rompues, entraînant leur remplacement. Depuis une vingtaine d'années, cette compétence a été transférée à la communauté de communes Moselle et Madon (CCMM). Le règlement stipule qu'en cas de reprise des dites conduites, une part d'environ 50 % incombe à la commune. Le montant des dépenses occasionnées par ces ruptures s'élevant à près de 150 000 €, le reste à charge pour Maron est de 73 050 €.

Pour faire face à cette dépense, la municipalité a de-

mandé un étalement sur trois exercices comptables. La CCMM a finalement accepté un paiement en deux exercices. Après un long débat, le conseil municipal a approuvé, à une majorité toute relative, le versement en deux exercices d'un fonds de concours à hauteur de 73 050 €. **Autorisation de signature de marché**

Après une précédente délibération jugée incomplète par la préfecture, le conseil municipal a dû délibérer à nouveau en intégrant l'observation formulée. Parmi les quatre entreprises candidates, l'attribution du marché à Eurovia Alsace Lorraine a été confirmée à l'unanimité. La délibération autorise également le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier. **Régularisation des tickets-restaurants**

À l'unanimité, le conseil municipal a revu les conditions

d'attribution des titres-restaurants aux personnels communaux, afin d'être totalement en conformité avec la législation.

Les questions diverses qui clôturaient le conseil concernaient la mise en place d'un site de compostage dédié à la cantine et à la salle polyvalente, les incivilités sur le secteur de la Sarazine, l'abattage abusif d'arbres sur des parcelles communales et l'analyse d'un devis forestier jugé excessif. ■



La dernière phase d'intervention de l'entreprise Eurovia Alsace Lorraine se fera par la pose de l'enrobé dans la ruelle du Vergeron.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—SEXEY-AUX-FORGES

La secrétaire de mairie nommée rédactrice

Le conseil municipal s'est réuni le 28 février pour statuer sur plusieurs points à l'ordre du jour. L'assemblée a validé la promotion de Gwenaëlle Roche, actuelle secrétaire de mairie, au grade de rédactrice à compter du 1^{er} juillet prochain.

Concernant la participation employeur au contrat mutualisé de garantie du maintien de salaire, le conseil municipal a décidé d'augmenter la contribution communale à hauteur de 23,44 € par mois et par agent.

Au troisième point figurait la participation à la mission RGPD (règlement général de protection des données). Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission a un intérêt certain. Le conseil décide d'adhérer à cette mission.

Le dernier point concernait le transfert de la gestion du gymnase du lycée La Tournelle de Pont-St-Vincent. Le conseil municipal prend acte du transfert à la communauté de communes Moselle et Madon de la gestion du gymnase à compter du 1^{er} janvier 2025. Il approuve le procès-verbal de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) et l'imputation du transfert de charges sur l'attribution de compensation de la commune à hauteur de 17 850 €. ■





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

Travaux et subventions : les décisions du conseil municipal

Lors de la dernière séance du conseil municipal, plusieurs délibérations ont été adoptées.

► Le compte de gestion 2024, couvrant le budget général et le quartier durable, a été visé et certifié, sans observation ni réserve.

► Conformément au Code général des collectivités territoriales, Anne Rozaire a été élue présidente de séance pour présenter le compte administratif. Ce dernier, ainsi que l'arrêté des comptes de l'exercice budgétaire 2024, ont été approuvés.

► Le conseil municipal a voté l'affectation d'une aide de 1 200 €, soit 50 € par enfant, pour la classe découverte orga-

nisée par M. Pierrat dans les Vosges en mars, destinée aux élèves de CE1 et CE2.

► Une aide exceptionnelle de 100 € par enfant a également été attribuée pour un séjour à Paris encadré par Mme Dubois, pour un montant total de 2 800 €.

► Sur le volet des travaux, l'avenant n° 2 du marché « Charpente Projet Intergénérationnel », d'un montant de 14 645,53 € HT, a été signé et inscrit au budget. De même, l'avenant n° 1 avec l'entreprise SMAC a été régularisé et les crédits correspondants ont été inscrits au budget.

► Le conseil a procédé à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres

pour le lot peinture du projet intergénérationnel et le marché des travaux de la rue de Mirecourt.

La présidence revient à Marcel Tedesco. Les titulaires sont Anne Rozaire, Jean-Claude Romary et Guillaume Eteve, tandis que les suppléants sont Sébastien Fresse, Gérard Georgel et Françoise Simonin.

► Par ailleurs, la municipalité a décidé d'adhérer à l'Association des maires ruraux ainsi qu'à l'association Floraine, moyennant une cotisation annuelle de 50 €. ► Enfin, la passation de deux marchés publics concernant l'aménagement de la rue de Mirecourt et le lot 09bis peinture a été validée. ■





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—PIERREVILLE

Travaux et mobilités au menu des élus

Le conseil municipal de Pierreville s'est réuni pour examiner plusieurs dossiers relatifs à la commune et à ses environs. Plusieurs décisions ont été prises concernant l'aménagement, les infrastructures et les services aux habitants.

L'inauguration officielle de la nouvelle salle de Puligny est programmée pour le 7 mars. Cette ouverture marque également la fin du prêt de la salle communale de Pierreville, qui avait été utilisée temporairement pour la cantine scolaire.

Le projet de piste cyclable reliant Bainville, Xeuilley, Pierreville et Puligny a fait l'objet d'une réévaluation. Une demande a été formulée pour sécuriser une portion jugée dangereuse en la transformant en une piste indépendante, sépa-

rée de la circulation automobile.

Par ailleurs, une colonie de 15 ragondins a été observée aux abords de Pierreville. Ce phénomène pourrait être interprété comme un indicateur de la bonne qualité des cours d'eau environnants.

Le conseil municipal a approuvé l'achat d'une parcelle de 21 m² appartenant à Sophie Abraham et la vente d'une parcelle de 33 m² à la SCI de la Ferme, dont elle est actionnaire. Cette transaction, au prix de 50 €/m², vise à aménager de nouveaux stationnements.

Un avenant de 63 323 € a été voté pour la maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de la ferme Lambert, confiée au cabinet Contrechamps. Ce surcoût est lié à l'état vétuste du

bâtiment et aux travaux imprévus. Bien que le projet soit estimé à 2,3 millions d'euros, la commune souhaite limiter le coût total à 2 millions d'euros, tout en garantissant la qualité des futurs aménagements.

Une enveloppe de 2 300 € a été attribuée aux associations locales, ainsi qu'à l'association Neuves-Maisons Cyclisme pour l'organisation d'une course et d'un cyclocross. Par ailleurs, une aide de 12 € par enfant scolarisé a été approuvée.

Enfin, un partenariat a été conclu avec la commune de Frolois, qui entreprend la rénovation de sa salle de cantine. Ainsi, plus de 40 enfants déjeuneront désormais à Pierreville. Leur transport sera assuré par la communauté de communes Moselle et Madon. ■





DU PAYS DU SEL AU SAINTOIS—NEUVES-MAISONS

Débat d'orientations budgétaires : les grandes priorités pour 2025

Questions à Pascal Schneider, maire de Neuves-Maisons

À l'occasion du débat d'orientations budgétaires pour 2025, le maire de Neuves-Maisons, Pascal Schneider, a répondu à cinq questions clés sur la gestion financière et les projets à venir.

Quelles sont les grandes priorités du budget 2025 ?

Deux axes majeurs guideront les choix budgétaires :

- **Priorité financière**, avec une réduction des dépenses afin d'obtenir un résultat budgétaire positif. Ce bon résultat permettra d'accéder plus facilement aux marchés de l'emprunt et donc de financer des investissements avec un bon niveau d'autofinancement.

- **Sécurité routière**, avec la transformation de certaines routes pour mieux protéger les piétons. Les zones les plus accidentogènes ont été identifiées grâce aux échanges entre élus et habitants.

Les impôts vont-ils évoluer ?

Pas de hausse d'impôts sur la base fiscale de la ville. La municipalité mise sur la mutualisation des services, la négociation avec les fournisseurs et la vente de biens communaux inutilisés pour éviter d'avoir re-

cours à l'emprunt. En 2025, dix biens seront mis en vente, réduisant ainsi les coûts d'entretien pour la commune.

Quels sont les principaux investissements prévus ?

Parmi les projets phares de 2025 : une nouvelle restauration scolaire pour plus de 430 enfants, couplée à un nouveau bureau de poste et à la création de 12 logements intergénérationnels ; transformation de la place Poirson ; aménagement de la gare en pôle multimodal ; végétalisation de la place de l'église sans perte de stationnement. L'îlot Caillon/Ferry, qui améliorera la circulation des mobilités douces.

Quelle part du budget sera dédiée à la transition écologique ?

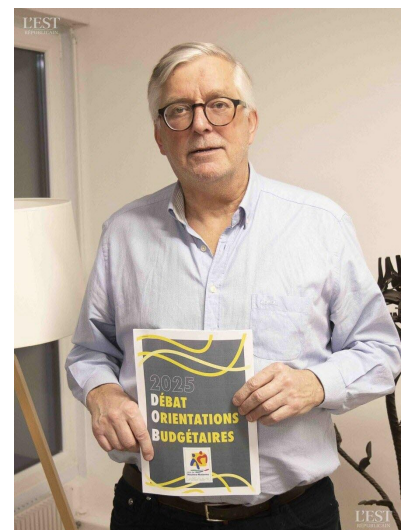
La transition écologique est en marche avec plusieurs actions concrètes. Isolation thermique de bâtiments publics : mairie, salle des sports, école Léon-Blum et l'éclairage public en LED, générant 900 000 € d'économies annuelles.

Quelles mesures pour garantir une gestion financière équilibrée ?

Pour assurer une gestion rigoureuse, plusieurs mesures sont mises en place : passage à la comptabilité analytique avec un contrôle de gestion par services ; maîtrise de la masse salariale, avec une ligne budgétaire dédiée aux heures supplémentaires ; et enfin, la gestion des ressources humaines par les chefs de service.

Conclusion

Avec ces orientations budgétaires, la municipalité de Neuves-Maisons ambitionne d'allier rigueur financière et amélioration du cadre de vie des habitants. ■



Le maire Pascal Schneider présente le Débat d'Orientations Budgétaires 2025.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—NEUVES-MAISONS

Un partenariat entre les mines de Neuves-Maisons et du Thillot

Les mines du Val de Fer et du Thillot s'associent pour créer un réseau des sites miniers lorrains. Objectif : mutualiser leurs moyens et promouvoir ensemble le patrimoine industriel. Une convention a été signée pour concrétiser cette collaboration, offrant aux visiteurs des avantages tarifaires et une mise en valeur accrue de ces lieux chargés d'histoire.

Fermée en 1968, remise en état et gérée par les bénévoles de l'APCI (l'Agence du Patrimoine Culturel et Industriel), la mine du Val de Fer attire 10 000 visiteurs par an.

Sous gestion municipale, celle du Thillot, d'où l'on a extrait du cuivre de 1560 à 1761, offre elle aussi à ses 30 000 visiteurs annuels un aperçu patrimonial extraordinairement riche.

Les deux structures viennent de signer une convention, validée par Jean-Paul Vinchelin, président de l'APCI, et Isabelle Canonaco, maire du Thillot. L'objectif : créer un réseau des sites miniers lorrains afin, selon le vœu du président, « de partager nos connaissances, montrer nos métiers et préserver la mémoire ouvrière ».

Des avantages tarifaires

Vincent Ferry, directeur de l'APCI, expert en histoire minière, précise : « Nous allons mutualiser nos moyens humains et techniques pour promouvoir le tourisme minier. Et dans nos secteurs respectifs, Vosges et agglomération de Nancy, développer notre visibi-

lité sur internet et dans les médias. Quant aux visiteurs, ils bénéficieront d'avantages tarifaires. Un billet acheté dans l'une des mines offrira une réduction dans l'autre. »

« Un partenariat qui a du sens », se réjouit Isabelle Canonaco, car les deux mines sont reliées par une identité technique et sociale. Celle du Thillot a été la première en Europe à utiliser la poudre noire pour fragmenter la roche, technique reprise au Val de Fer 300 ans plus tard.

Au Thillot comme à Neuves-Maisons, la dangereuse condition des mineurs a abouti à la création de corporations. Des crises industrielles ont touché ces deux régions, mais la reconversion vers le tourisme minier offre aujourd'hui une nouvelle dynamique.

La mine de cuivre du Thillot, un patrimoine extraordinairement bien conservé

L'exploitation des riches filons des mines de cuivre du Thillot par les Ducs de Lorraine a engendré une activité minière qui a atteint son apogée au

XVII^e siècle. Quand la mine a fermé au bout de 200 ans, tout le matériel y est resté. Faute d'évacuation, les eaux d'exhaure ont monté, l'engloutissant et le protégeant des atteintes du temps. Dans les années 80, le maire décide de lancer des fouilles, avec l'aide de Francis Pierre, archéologue et l'association Sesam. L'eau est évacuée et l'on découvre, entre autres, une exceptionnelle installation de pompage du XVIII^e siècle. Traitée en laboratoire pour éviter qu'il se dégrade, le matériel d'époque est exposé aujourd'hui au musée à visiter avant la mine. L'ensemble attire des visiteurs du monde entier. ■



Isabelle Canonaco, maire du Thillot et Jean-Paul Vinchelin, président de l'APCI, viennent de signer une convention qui lie les deux mines, celle de fer et celle de cuivre, pour perpétuer leur his-

ACTUALITÉS DIVERSES



L'heure de vérité des chiffres approche pour le conseil départemental de

Après des mois de tensions entretenus par l'État, le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle est parvenu à élaborer un budget pour 2025 qui sera mis au vote le 31 mars. Malgré les 11 millions d'euros d'économies à faire, le Département veut continuer d'investir.

L'heure de vérité des chiffres approche pour le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

Après des mois sous tension, et malgré un contexte qui demeure sombre, et peu rassurant sur l'état général des finances locales dans les années qui viennent, Chaynesse Khirouni, présidente PS du Département, et sa majorité de gauche au pouvoir, se sont fixé un mot d'ordre : « Finances locales sous contrainte, engagement total ! »

En clair : il va falloir sauver la face, en trouvant l'équilibre parfait entre économies à réaliser et investissements à poursuivre. Pas simple.

« Résistance »

Les élus du Département de Meurthe-et-Moselle ont pris acte la semaine passée des orientations budgétaires 2025 qui précèdent le vote du « budget primitif », prévu le 31 mars prochain.

Malgré une situation budgétaire « de plus en plus contrainte par les décisions gouvernementales », la collectivité affirme, dans un compte

rendu, une « volonté résolue de résistance pour garantir un service public indispensable aux habitantes et habitants de notre territoire et poursuivre l'innovation et l'investissement pour l'avenir ».

Lors des débats sur les orientations, tenus en séance publique, Pascal Schneider, maire de Neuves-Maisons et vice-président en charge des finances, a évoqué « l'effet ciseaux qui fragilise les collectivités » : « Nous devons faire face à des recettes en baisse drastiques et volatiles et des dépenses obligatoires en augmentation constante. »

« Les choix fiscaux du gouvernement ont amené près de 62 milliards d'euros de baisses d'impôts pour les plus fortunés des grands groupes. C'est une véritable casse fiscale organisée qui asphyxie aujourd'hui nos finances locales. Malgré cette pression, les départements restent des boucliers sociaux, assurant des missions essentielles en matière de solidarité, d'insertion, d'aménagement et d'investissement », défend Pascal Schneider.

« Austérité de l'État »

Pour Chaynesse Khirouni, il faut « voter des budgets à l'équilibre, sincères et véritables ».

« Entre les mesures nationales qui nous impactent, les dépenses obligatoires qui ne cessent d'augmenter et les mesures nouvelles non compensées, notre Département ne dispose plus de levier fiscal significatif. Quant au déficit de l'État, nous faisons déjà des efforts colossaux en absorbant des dépenses nationales à hauteur de 100 millions d'euros par an ! C'est une attaque inacceptable contre le principe de libre administration des collectivités », peste la présidente.

« Nous refusons de nous soumettre à une politique d'austérité imposée par l'État au détriment des territoires. Notre projet est départemental, nos choix doivent refléter nos priorités : maintien des services publics, protection des plus vulnérables et investissements stratégiques pour l'avenir », dit Chaynesse Khirouni.

Quels investissements seraient donc prévus pour les mois qui viennent ?

Le Département envisage, entre autres, « l'extension de l'expérimentation "Avec vous pour vos droits" à de nouveaux territoires, le soutien renforcé aux projets des communes, intercommunalités et associations, l'ouverture de la Maison des femmes et la réouverture de la Cité des paysages , la construction et la rénovation des collèges à Toul, Gerbéviller, Nomeny, Einville-au-Jard, Dieulouard et Nancy, le financement de nouvelles casernes de sapeurs-pompiers , la construction d'un nouveau

centre d'exploitation à Vandœuvre et d'un nouveau pont à Méréville , la poursuite du projet de développement du château de Lunéville ».

« Nous restons déterminés à nous battre contre ce hold-up gouvernemental sur les finances locales. Nos valeurs de solidarité et de justice sociale guident notre action, nous refusons de sacrifier nos politiques publiques sur l'autel des restrictions imposées par l'État. Nous naviguons à vue, mais nous restons droits dans

nos engagements », prévient la présidente. ■



En 2024, le budget total du Département s'élevait à 931 millions d'euros. Photo Séverine Kichenbrand

par Mickaël Demeaux





NANCY—GRAND NANCY

Valentin Dethou à la tête du Syndicat mixte des transports suburbains

Peu connu du grand public, le Syndicat mixte des transports suburbains (SMTS) joue pourtant un rôle clé dans l'organisation des mobilités. À sa tête, Valentin Dethou succède à Michel Breuille avec l'ambition de renforcer la coopération entre les territoires.

Le SMTS regroupe la Métropole du Grand Nancy, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey (CCBP), celle de Moselle et Madon et du Pays du Sel et du Vermois, soit 350 000 habitants.

Cette structure joue un rôle majeur dans l'offre des mobilités collectives. Valentin Dethou, maire de Champigneulle et premier vice-président de la CCBP, succède, pour trois ans, à Michel Breuille (maire d'Essey-lès-Nancy) à sa présidence.

Le travail de ce Syndicat reste souvent dans l'ombre. Quel est son rôle exact ?

« En gardant toujours le cap du service à l'utilisateur, ce syndicat coordonne les offres de mobilités (notamment les bus) proposées par les collectivités membres. Il met en place l'information à destination des voyageurs et travaille sur la billettique commune, par exemple le titre Mixités qui permet de voyager avec un seul et même billet sur les réseaux suburbains, Stan, Sit et le TER. Il gère les connexions entre le cœur de

l'agglomération de Nancy et les territoires voisins. »

Ce syndicat est-il une nouveauté ?

« Non, loin de là car localement nous avons une vraie culture des transports. Ce regroupement, sous différentes appellations, existe depuis plus d'un siècle. Nous devons en faire une force et devons prendre un nouvel élan après la sortie de la Région, qui était un membre important de ce syndicat. »

Quelles seront les actions que vous allez mener pendant les années à venir ?

« Nous sommes à la croisée des chemins. Rentrent en jeu l'attente de nos concitoyens, le modèle national de financement dont nous dépendons, le déploiement du plan métropolitain des mobilités (avec notamment la zone à faibles émissions). À cela s'ajoute aussi l'émergence du Service express régional métropolitain (RER et car express), le tout rentrant dans la logique des Pôles d'équipements multimodaux (bus, trains, vélo en un même lieu) mis en place ac-

tuellement sur le Bassin de Pompey. Nous avons donc une nouvelle feuille de route. Il m'appartiendra d'animer ce collectif. »

Quelles seront les grandes lignes de votre action ?

« Avec cette nouvelle gouvernance, nous allons assurer un travail partenarial, notamment sur le renouvellement des offres de marchés, poursuivre les échanges avec les territoires voisins et travailler avec la Région. »

XXXX

XXXX ■



Valentin Dethou, maire de Champigneulle, premier vice-président de la communauté de communes du Bassin de Pompey, vient d'être élu président du Syndicat mixte des transports suburbains. Photo Séverine Kichenbrand